



Bunse-Aufzüge GmbH | Merseburger Str.5 | 33106 Paderborn

TÉLÉPHONE: +49 (5251) 1733 0
MESSAGERIE bkg@lifts.de
ÉLECTRONIQUE: www.lifts.de
INTERNET:

Généralités

Toutes les livraisons et autres prestations sont effectuées exclusivement dans les conditions suivantes. Une dérogation à ces conditions doit être faite par écrit. Les conditions divergentes du client ne seront pas reconnues.

I. Offre et conclusion du contrat

- (1) Nos offres sont toujours sans engagement, même si cela n'est pas expressément indiqué.
- (2) Les documents techniques sur lesquels l'offre est basée, tels que les illustrations, les dessins, les dimensions, les poids, la puissance, les besoins en énergie, etc., ainsi que les coûts d'exploitation estimés, ne représentent pas des caractéristiques garanties. À cet égard, il ne s'agit que de chiffres approximatifs.
- (3) Nous nous réservons le droit de propriété et de droit d'auteur sur les estimations de coûts, les dessins et autres documents d'offre et de contrat ; ils ne peuvent être copiés ou mis à la disposition de tiers sans notre consentement.
- (4) Les commandes ne sont considérées comme acceptées que si elles ont été confirmées par écrit par nos soins.
Pour être efficaces, les contrats annexes, tels que les modifications ou les ajouts apportés aux contrats, nécessitent également une confirmation écrite de notre part.
- (5) Les conditions d'achat du client ne s'appliquent qu'avec notre accord écrit exprès. Si ses conditions d'achat ont été convenues, les présentes conditions générales s'appliquent en plus.

II. Contenu de la livraison

- (1) L'étendue des livraisons et des prestations est exclusivement déterminée par notre confirmation de commande écrite.
- (2) La livraison est effectuée conformément aux règles de technologie reconnues et conformément aux normes de notre usine. Les modifications de conception ou de forme qui sont dues à l'amélioration de la technologie ou aux exigences du législateur sont réservées pendant le délai de livraison, à condition que l'objet de la livraison ne soit pas modifié de manière significative et que les modifications soient raisonnables pour le client.
- (3) Avant le début de la production, nous devons recevoir un dessin de l'usine approuvé. Sur demande, nous devons obtenir l'approbation explicite des plans d'installation pour l'installation ou pour les composants individuels de l'installation.
- (4) Les documents en allemand pour la réception officielle de la partie mécanique / électrique sont fournis par nos soins. Dans le cas d'une installation effectuée par nos soins, nos conditions de montage distinctes s'appliquent.
- (5) Le client doit obtenir en temps utile les permis de construire et autres permis et demander la réception officielle de l'installation. Les frais nécessaires à cet effet sont à la charge du client.



Bunse-Aufzüge GmbH | Merseburger Str.5 | 33106 Paderborn

TÉLÉPHONE: +49 (5251) 1733 0
MESSAGERIE bkg@lifts.de
ÉLECTRONIQUE: www.lifts.de
INTERNET:

III. Dates et dates limites

- (1) La date de livraison départ usine prévue sera communiquée au client dans la confirmation de commande.
- (2) La date de livraison est respectée si l'article livré a quitté l'usine à la fin du délai de livraison ou si la disponibilité pour l'expédition a été notifiée.
- (3) Le respect de la date de livraison suppose le respect des obligations contractuelles par le client. Si le client est en retard dans ses obligations en vertu des contrats concernés ou d'autres contrats ou si nous pouvons soulever l'objection justifiée d'un droit de rétention, une date de livraison fixe perd sa responsabilité. Une nouvelle date de livraison sera annoncée au client dans une confirmation de commande modifiée. La date de livraison est reportée de manière appropriée en cas de force majeure ou d'autres obstacles imprévisibles indépendants de notre volonté, tels que des mesures prises dans le cadre de conflits du travail, en particulier des grèves, des lock-out et d'autres perturbations de l'exploitation, telles que des retards dans la livraison de matières premières et de matériaux essentiels, des modifications d'exécution sur ordre du client ou d'une autorité de surveillance, dans la mesure où l'obstacle à l'achèvement ou à la livraison de matières premières et de matériaux essentiels livraison de l'objet de la livraison. Cela s'applique également si les circonstances se présentent avec des sous-traitants. Nous ne sommes pas non plus responsables des circonstances susmentionnées si elles surviennent pendant un retard. Dans les cas importants, le début et la fin de ces obstacles seront communiqués au client dans les plus brefs délais, pour autant que nous le sachions. L'obligation d'indemniser les dommages causés par un retard dû à un dépassement des délais de livraison fixés contractuellement dont nous sommes responsables est exclue, sauf si le retard est dû à une intention, à une négligence grave ou à la violation d'une obligation cardinale.
- (4) Si l'acheteur ne nous informe pas d'un report de la date jusqu'à un moment où le processus de production ne peut plus être influencé ou si la livraison est retardée pour d'autres raisons dont l'acheteur est responsable, les frais occasionnés par le stockage intermédiaire commencent une semaine après la notification de la mise à disposition pour l'expédition, et au moins 0,5 % de la somme finale indiquée dans le contrat pour chaque mois s'il est stocké dans notre usine. Sans preuve de coûts plus élevés, les frais de stockage intermédiaire sont limités à 10 % de la valeur nette de la commande. Le client est libre de prouver un coût moindre. Si l'acheteur est en retard d'acceptation, il est en droit de disposer de l'objet de la livraison ailleurs après l'expiration d'un délai supplémentaire raisonnable. L'acheteur s'engage à accepter la livraison d'un objet de livraison nouvellement fabriqué ou la mise à disposition d'un tel objet de livraison comme exécution, dans la mesure où cela est raisonnable pour lui. Le client doit être informé d'un délai supplémentaire raisonnable.
- (5) Les dispositions susmentionnées s'appliquent mutatis mutandis aux délais de livraison. Un délai de livraison convenu commence à courir à la date de la confirmation de la commande, mais pas avant la présentation des documents à se procurer par l'acheteur et nécessaires à l'exécution, aux approbations officielles, aux approbations, aux clarifications techniques finales et à la réception d'un acompte convenu et, le cas échéant, à compter de l'ouverture de la lettre de crédit et de la présentation de toute licence d'importation nécessaire.
- (6) Les livraisons partielles sont autorisées dans les délais de livraison que nous avons indiqués, dans la mesure où il n'y a pas d'inconvénients à l'utilisation.



Bunse-Aufzüge GmbH | Merseburger Str.5 | 33106 Paderborn

TÉLÉPHONE: +49 (5251) 1733 0
MESSAGERIE bkg@lifts.de
ÉLECTRONIQUE: www.lifts.de
INTERNET:

IV. Expédition et transfert des risques

- (1) Les livraisons sont effectuées aux frais et risques du client. Sauf accord contraire, nous déterminons le mode d'expédition, l'itinéraire d'expédition et le transitaire ou le transporteur à notre meilleure discrétion, mais sans aucune garantie pour l'option la meilleure, la moins chère et la plus rapide.
- (2) Avec la notification de la mise à disposition pour l'expédition, mais au plus tard dès que la marchandise quitte notre siège social ou nos locaux de stockage, le risque est transféré au client, même si des livraisons partielles sont effectuées ou si nous avons pris en charge d'autres prestations.

V. Services d'installation

Si l'installation a été convenue, des conditions de montage réglées séparément s'appliquent.

VI. Réception et acceptation

Les articles livrés, même s'ils présentent des défauts insignifiants, doivent être inspectés par le client, sans préjudice des droits visés au n°. X.

VII. Prix, conditions de paiement et emballage

- (1) Les prix sont des prix de vente hors TVA. S'il y a une obligation de TVA, celle-ci sera indiquée séparément.
- (2) Les prix ainsi que la facturation sont toujours en EURO, même pour les livraisons à l'étranger.
- (3) Les prix pour les systèmes d'ascenseur complets s'entendent départ usine Paderborn, emballage standard compris. Les prix des pièces et pièces de rechange s'entendent départ usine Paderborn, hors emballage et éventuellement frais de port.
- (4) L'article livré est facturé lorsque vous indiquez qu'il est prêt à être expédié.
- (5) Avec la publication de nouvelles listes de prix, les prix catalogue de date antérieure ne sont pas valides. Si possible, les changements de prix seront annoncés au moins 6 semaines avant la validité.
- (6) Nos factures sont payables dans les 30 jours à compter de la date de la facture nette ou dans les 10 jours avec déduction de 3% d'escompte. Le montant de la facture doit nous être payé en EURO sans frais ni frais, l'obligation de paiement n'étant remplie que lorsque nous avons reçu le montant total de la facture à notre disposition.
- (7) Dans le cas de nouveaux clients ou en cas de détérioration significative de la solvabilité du client qui est connue ultérieurement, nous sommes en droit d'exiger la constitution d'une garantie au moyen d'une garantie ou d'un dépôt.
- (8) La compensation n'est autorisée qu'avec des créances incontestées ou légalement établies. En principe, le client n'a pas droit à un droit de rétention, sauf accord écrit séparé.
- (9) En cas de dépassement du délai de paiement ou en cas de retard de paiement, le client doit payer des intérêts sur le montant de la créance à 8 % au-dessus du taux d'intérêt de base conformément au § 1er de la loi sur la transition des taux d'escompte. La revendication d'autres dommages et intérêts n'en est pas affectée. Les chèques et les lettres de change ne sont généralement pas acceptés, mais uniquement à titre d'acompte après accord préalable séparé. Les crédits de lettres de change et de chèques sont soumis à réception et à la date de valeur du jour où la valeur équivalente peut être écoulee. Même après la réception de ces lettres de change, un paiement en espèces peut être exigé à tout moment, que l'acheteur soit abonné ou non. Les lettres de change seront retournées après réception du paiement en espèces.
- (10) Si le client ne respecte pas les conditions de paiement de manière fautive ou si des circonstances sont



Bunse-Aufzüge GmbH | Merseburger Str.5 | 33106 Paderborn

TÉLÉPHONE: +49 (5251) 1733 0
MESSAGERIE bkg@lifts.de
ÉLECTRONIQUE: www.lifts.de
INTERNET:

connues par la suite qui indiquent une dissimulation délibérée de la solvabilité du client, toutes les créances découlant de la relation commerciale deviennent immédiatement exigibles. Dans ce cas, les livraisons et prestations en suspens ne seront exécutées qu'à titre de garantie ou de dépôt.

(11) Dans le cas d'une livraison partielle justifiée, il existe un droit d'émettre une facture partielle dans le cadre de la livraison partielle respective.

VIII. Propriété

(1) Nous nous réservons la propriété de toutes les marchandises que nous livrons jusqu'au paiement de toutes les créances découlant de la relation commerciale, y compris toutes les créances accessoires. Pendant la période d'effet de la réserve de propriété, nous sommes en droit d'assurer l'objet de la livraison contre le vol, la casse, l'incendie, l'eau et d'autres dommages aux frais du client, à moins que le client n'ait lui-même souscrit l'assurance. Avec le règlement de créances individuelles, la réserve de propriété concernant les objets de livraison auxquels le paiement se rapporte n'expire que si la garantie totale dépasse la responsabilité totale de plus de 20 %. Si le client ne prend pas de disposition de remboursement pour plusieurs créances, nous le déterminerons.

(2) Si la marchandise sous réserve de propriété est combinée par le client, nous sommes en droit de copropriété de la nouvelle chose au prorata de la valeur respective de la facture. Si le client transforme ou remodèle la marchandise, cela sera toujours fait pour nous. Si notre propriété cesse d'exister en raison de l'association à un terrain ou à un bâtiment, nous sommes en droit de toutes les créances qui en découlent à l'encontre du propriétaire.

(3) Le client ne peut vendre la marchandise sous réserve de propriété que dans le cadre d'une activité commerciale normale, selon ses conditions habituelles et tant qu'il n'est pas en défaut, mais à condition que les créances résultant de la revente nous soient transférées conformément au paragraphe suivant. Il n'est pas autorisé à disposer de la marchandise sous réserve de propriété d'une autre manière.

(4) Les créances du client résultant de la revente de la marchandise sous réserve de propriété ou de l'utilisation dans le cadre d'un contrat d'entreprise ou de prestation de services nous sont déjà cédées. Ils servent de garantie dans la même mesure que les marchandises sous réserve de propriété. Si la marchandise sous réserve de propriété est vendue ou utilisée par le client avec d'autres marchandises que nous n'avons pas vendues, la cession de la créance résultant de la revente ne s'applique qu'à hauteur de la valeur facturée de la marchandise sous réserve de propriété vendue.

(5) Le client est en droit de recouvrer à tout moment les créances résultant de la vente ou de l'utilisation conformément au paragraphe précédent jusqu'à notre révocation. En aucun cas, il n'a le droit de céder les créances. À notre demande, le client est tenu d'informer immédiatement ses clients de la mission qui nous a été confiée et de nous fournir les informations et documents nécessaires à l'encaissement.

(6) En cas d'inexécution du contrat de la part du client, en particulier en cas de retard de paiement, nous sommes en droit de reprendre l'objet de la livraison après un rappel et le client est tenu de le remettre. Il en va de même si le client cesse d'effectuer des paiements ou dépose la faillite. L'exercice de la réserve de propriété par nous n'est pas considéré comme une résiliation du contrat. Cela nécessite plutôt une déclaration explicite. Le client accepte d'ores et déjà que nous puissions emporter la marchandise sous réserve de propriété à ses frais sans entrave. Dans la mesure où la marchandise sous réserve de propriété est devenue un élément essentiel d'un terrain ou d'un bâtiment, le client nous autorise d'ores et déjà irrévocablement à nous les approprier. Dans ce cas, nous sommes en droit de prendre le bien et d'acquérir le bien avec la séparation du terrain ou du bâtiment.

(7) Si la valeur des garanties existantes dépasse de plus de 20 % les créances garanties au total, nous



Bunse-Aufzüge GmbH | Merseburger Str.5 | 33106 Paderborn

TÉLÉPHONE: +49 (5251) 1733 0
MESSAGERIE bkg@lifts.de
ÉLECTRONIQUE: www.lifts.de
INTERNET:

sommes tenus de libérer les garanties à notre discrétion à la demande du client. Le client doit nous informer immédiatement de la saisie ou de toute autre altération par des tiers, des agents de l'autorité ou un tiers doit nous informer de notre propriété.

(8) L'acheteur n'a pas le droit de mettre en gage l'objet de la livraison ni de le transférer à titre de garantie.

IX. Garantie

(1) Nos spécifications relatives aux exigences en matière de puissance, de vitesse et de performance des systèmes sont considérées comme remplies si les écarts ne dépassent pas +/- 10 %.

(2) Les vices évidents ainsi que l'absence de propriété garantie doivent être signalés par écrit par le client dans les 10 jours suivant la découverte du défaut. L'envoi de la réclamation est décisif. Les défauts non apparents doivent être signalés par écrit pendant la période de garantie légale immédiatement après leur découverte. Pendant la période de garantie légale, le client n'a le droit d'éliminer les défauts (exécution ultérieure) qu'en cas de réclamation dans les délais. Si un défaut soumis à l'obligation de garantie ne peut pas être corrigé ou si d'autres tentatives de réparation sont déraisonnables pour le client, le client peut exiger une transformation ou une réduction au lieu de la réparation. Nous pouvons prendre en charge la réparation des défauts des pièces d'ascenseur qui ne sont plus soumises aux obligations de garantie. Dans ce cas, les frais de réparation ainsi que les pièces de rechange, y compris les frais d'expédition et de transport, sont à la charge du client.

(3) La responsabilité pour les défauts et dommages en cas d'utilisation inappropriée ou incorrecte, d'installation ou de mise en service incorrecte par le client ou par des tiers, d'usure naturelle, d'utilisation incorrecte ou négligente, de travaux de construction défectueux ou d'autres influences affectant le fonctionnement de l'installation (dans la mesure où elles ne sont pas imputables à notre faute) est exclue.

(4) Il est de la responsabilité du client de prendre connaissance des dispositions légales spéciales et spécifiques à chaque pays applicables à l'exploitation des ascenseurs. Nous ne sommes pas responsables des erreurs basées sur des documents incorrects ou des informations inexacts fournies par le client.

(5) La cession des droits de garantie est généralement exclue.

X. Responsabilité, exclusion des demandes de dommages et intérêts

(1) Les demandes de dommages et intérêts résultant d'un délit et d'une violation d'une obligation contractuelle sont exclues, sauf si le dommage a été causé intentionnellement ou par négligence grave. Cela s'applique également aux actions de nos agents d'exécution et agents d'exécution.

(2) Notre responsabilité est limitée à la couverture d'assurance existant dans le cadre de notre contrat d'assurance. Dans chaque cas, il n'y a qu'une obligation d'assumer la responsabilité dans le cadre des montants maximaux légaux. Il n'y a aucune responsabilité au-delà de cela.



Bunse-Aufzüge GmbH | Merseburger Str.5 | 33106 Paderborn

TÉLÉPHONE: +49 (5251) 1733 0
MESSAGERIE bkg@lifts.de
ÉLECTRONIQUE: www.lifts.de
INTERNET:

XI. Retrait de l'acheteur et autres responsabilités du fournisseur

Dans la mesure où l'exécution nous devient définitivement ou subjectivement impossible avant le transfert des risques en raison d'une circonstance dont nous ne sommes pas responsables, le client doit résilier le contrat à l'exclusion de toute autre prétention. Dans la mesure où nous sommes responsables de l'impossibilité, nous ne sommes responsables qu'en cas de faute intentionnelle et de négligence grave en cas de demandes de dommages et intérêts.

XII. Résiliation anticipée de la commande ou du contrat

En cas d'annulation unilatérale de la commande ou du contrat par le client et en cas d'annulation amiable de la commande, nous sommes en droit de facturer des dommages et intérêts pour non-exécution à hauteur de 10 % du montant brut de la commande (hors TVA) sans justification, à moins que nous ne puissions prouver un dommage plus élevé ou que le client ne puisse pas nous prouver un dommage inférieur.

XIII. Cession

Le client n'est pas autorisé à céder à des tiers les créances découlant directement ou indirectement du contrat sans notre consentement exprès.

XIV. Déclaration du fournisseur

Sur demande, nous émettrons au client une déclaration du fournisseur - si possible - mais nous n'assumons aucune responsabilité quant à son exactitude, de sorte que ni nous ni l'employé chargé de le faire ne sommes responsables des dommages indirects résultant d'éventuelles déclarations incorrectes du fournisseur. Toute réclamation de quelque nature que ce soit est exclue.

XV. Dispositions finales

- (1) L'invalidité de certaines dispositions de ce qui précède n'entraîne pas l'invalidité totale de toutes les dispositions. Dans la mesure où certaines dispositions ne font pas partie du contrat ou sont invalides, le contenu du contrat est régi par des dispositions légales.
- (2) Le lieu d'exécution de tous les paiements est Paderborn.
- (3) Le for juridique est celui de Paderborn, également pour les procédures de relance et pour les actions en justice dans le cadre de procédures de lettres de change et de chèques. Nous sommes également en droit d'intenter une action en justice contre le client devant son for général.

Paderborn, le 20.11.2024